

COMMUNE DE PARSAC

Conseil municipal Procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

Département
de la Creuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de PARSAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, et l'ouverture s'est faite sous la présidence de Monsieur Cédric FURET, Maire.

**Date de
Convocation**

10 avril 2026

Nombre de conseillers	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19
Etaient Présents 19	Bertrand ANDRIVON, Eric AUFORT, Didier CAMUS, Marcel DARCHE, Nelly DECOMBREDT, Alban DE RUFFRAY, Adeline DUCOURTHIAL, Elodie FAUCHET, Catherine FLOQUET, Cédric FURET, Alizée JUSTINIEN, Guillaume LAUMY, Michaël LESAGE, Victor MOTARD, Frédéric NOIZAT, Marie-Claude THEVENOT, Guylène THOMAS.
Excusé ayant donné Procuration 2	Marie-Christine BUNLON, Catherine SAVIGNAT
Absents Excusés 0	
Absents 0	
Secrétaire de séance	JUSTINIEN Alizée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2026 ;
3. Approbation du procès-verbal du 03 avril 2026 ;
4. Révision des délégations consenties au Maire ;
5. Création des commissions communales ;
6. Désignation des membres des commissions ;
7. Révision de l'accord de la convention Tenergie Parsac ;
8. Projet de groupement de commandes ACP (tentes) ;
9. Projet opération façades ;
10. Vote du CFU 2025 ;
11. Approbation de l'affectation du résultat 2025 ;
12. Régularisation marchés 5 et 7 rue Saint Blaise – Blaudeix ;
13. Questions diverses.

COMMUNE DE PARSAC

➤ Ouverture de la séance du Conseil Municipal par M. Cédric FURET, Maire, à 19h06.

1	Objet :	Désignation d'un secrétaire de séance
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance, Mme Alizée JUSTINIEN.

2	Objet :	Approbation du procès-verbal du 28 mars 2026
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3	Objet :	Approbation du procès-verbal du 03 avril 2026
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4	Objet :	Révision des délégations consenties au Maire
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, Cédric FURET, explique que certaines délégations devraient être rajoutées à celles déjà adoptées et que certaines délégations nécessitent de fixer des montants limites.

Délégation 3) (*De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires*) : montant fixé à 600 000 €.

M. DE RUFFRAY trouve que ce montant est trop élevé. M. le Maire explique qu'il fera les emprunts avec l'accord de la commission « finances » et que cela facilitera les affaires courantes.

Délégation 5) (*De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*) : M. le Maire explique lors du dernier conseil, cette délégation ne lui a pas été accordée mais elle doit l'être car les louages concernent aussi les salles communales et que cela serait trop difficile à gérer si le conseil municipal doit être convoqué à chaque location.

M. DE RUFFRAY exprime son désaccord concernant le louage des logements communaux. M. le Maire explique que l'on ne peut pas scinder la délégation.

Arrivée de M. AUFORT à 19h12. Il ne prend pas part au vote.

Ajout des délégations 6) (*De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes*) et 20) (*De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal*).

Délégation 20) : montant fixé à 300 000 €/an.

L'ensemble du conseil procède au vote.

Pour : 14	Contre : 4	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5 et 6	Objet :	Création des commissions communales et désignation des membres des commissions
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

M. le Maire énonce les commissions et demande qui est volontaire pour en faire partie.

Travaux et urbanisme : Catherine FLOQUET – Bertrand ANDRIVON – Marcel DARCHE – Alban DE RUFFRAY – Marie-Christine BUNLON – Guillaume LAUMY – Frédéric NOIZAT – Victor MOTARD – Didier CAMUS – Michaël LESAGE

Voirie et chemins : Didier CAMUS – Victor MOTARD – Frédéric NOIZAT – Guillaume LAUMY – Eric AUFORT – Marcel DARCHE – Bertrand ANDRIVON – Michaël LESAGE

Transition énergétique et environnement : Guylène THOMAS – Victor MOTARD – Alizée JUSTINIEN – Bertrand ANDRIVON

Finances : Michaël LESAGE – Marie-Christine BUNLON – Alban DE RUFFRAY – Eric AUFORT – Marcel DARCHE – Frédéric NOIZAT – Catherine FLOQUET – Bertrand ANDRIVON – Guillaume LAUMY

COMMUNE DE PARSAC

CAO : Nelly DECOBREDET – Guylène THOMAS – Alban DE RUFFRAY – Marcel DARCHE – Marie-Christine BUNLON – Guillaume LAUMY – Michaël LESAGE – Catherine FLOQUET

RH : Didier CAMUS – Alizée JUSTINIEN – Alban DE RUFFRAY – Catherine SAVIGNAT – Bertrand ANDRIVON

Informatique et communication : Elodie FAUCHET – Catherine SAVIGNAT – Adeline DUCOURTHIAL – Alizée JUSTINIEN – Nelly DECOMBREDET – Guylène THOMAS

Association : Catherine FLOQUET – Guylène THOMAS – Marie-Claude THEVENOT – Adeline DUCOURTHIAL – Didier CAMUS

Patrimoine : Eric AUFORT – Alizée JUSTINIEN – Guylène THOMAS – Bertrand ANDRIVON – Alban DE RUFFRAY – Marcel DARCHE – Marie-Christine BUNLON – Nelly DECOMBREDET – Adeline DUCOURTHIAL – Victor MOTARD – Catherine FLOQUET

Arrivée de M. LESAGE à 19h26.

Santé et aînés : Marie-Claude THEVENOT – Guylène THOMAS – Catherine SAVIGNAT – Elodie FAUCHET – Nelly DECOMBREDET

Ecole : Catherine SAVIGNAT – Elodie FAUCHET – Alizée JUSTINIEN

M. DE RUFFRAY propose la commission sécurité. Le reste du conseil n'en voit pas l'intérêt.

Logement : Didier CAMUS – Nelly DECOMBREDET – Bertrand ANDRIVON – Marie-Christine BUNON – Alban DE RUFFRAY – Guylène THOMAS – Catherine SAVIGNAT – Marie-Claude THEVENOT

Salles communales : Dider CAMUS – Adeline DUCOURTHIL – Nelly DECOMBREDET – Marcel DARCHE – Guylène THOMAS – Marie-Claude THEVENOT – Catherine FLOQUET – Michaël LESAGE – Bertrand ANDRIVON

Cimetières : Victor MOTARD – Marcel DARCHE – Guylène THOMAS – Bertrand ANDRIVON – Frédéric NOIZAT – Michaël LESAGE

Contrôle des listes électorales : Catherine SAVIGNAT – Nelly DECOMBREDET – Marie-Christine BUNLON – Marcel DARCHE – Marie-Claude THEVENOT

La commission « impôts » peut être faite sous un délai de 2 mois. M. le Maire explique qu'il faut 6 titulaires et 6 suppléants. Il propose de la voter la prochaine fois.

7	Objet :	Révision de l'accord de la convention Ténergie Parsac
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

M. le Maire explique la convention (parc photovoltaïque devant se construire sur les communes de Parsac, Gouzon et La-Celle-Sous-Gouzon) et précise que l'investissement est risqué, la commune devant investir 15 000 € (pour récupérer 132 000 € en revente d'action).

Le conseil procède au vote pour se retirer de la convention :

Pour : 12	Contre : 5	Abstention : 2
------------------	-------------------	-----------------------

La commune se retire du projet.

8	Objet :	Projet de groupement de commandes ACP (tentes)
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

M. le Maire explique le projet : achat de quatre tentes à 4 760 € avec une aide qui s'élève à 3 800 €. Les tentes mesurent 5x8m et pourraient être mises à disposition des associations.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

M. DE RUFFRAY prend la parole pour demander qui donne l'aide. Monsieur le Maire lui répond que c'est le Syndicat Est Creuse.

9	Objet :	Projet opération façade
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

COMMUNE DE PARSAC

M. le Maire explique que le conseil doit voter pour accepter ou rejeter le devis de l'entreprise THURET d'un montant de 12 200 € HT subventionné à hauteur de 8 788 € HT. La commune ne paierait donc que 3 412 € HT pour la réfection des façades d'un bâtiment communal.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10	Objet : Rapporteur :	Vote du CFU 2025 Monsieur le Maire
-----------	-------------------------	---------------------------------------

M. LESAGE explique les différentes lignes du CFU 2025.

Vote pour le *Lotissement Champs Nadeau – Parsac – Lot Champs Nadeau – Parsac – CFU - 2025*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 6
------------------	-------------------	-----------------------

Vote pour la *Chaufferie bois et réseau de chaleur Parsac – Chauff bois res chaleur – Parsac - - 2025*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 6
------------------	-------------------	-----------------------

Vote pour le *Commune de Parsac – Principal – CFU - 2025*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 6
------------------	-------------------	-----------------------

11	Objet : Rapporteur :	Approbation de l'affectation du résultat 2025 Monsieur le Maire
-----------	-------------------------	--

Le conseil procède au vote.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 6
------------------	-------------------	-----------------------

12	Objet : Rapporteur :	Régularisation marchés 5 et 7 rue Saint Blaise – Blaudeix Monsieur le Maire
-----------	-------------------------	--

M. DE RUFFRAY et M. NOIZAT demandent à voir les tableaux récapitulatifs des travaux ainsi que des devis en surplus.

M. le Maire détaille l'ensemble des entreprises et les montants des différents devis et explique que les travaux n'auraient pas dû commencer, faute de délibération lors des conseils municipaux traitant du marché. Il faut donc que le conseil vote pour arrêter le marché.

M. ANDRIVON prend la parole et explique l'ensemble des surplus connus à ce jour et détaille l'ensemble des postes.

L'ensemble du conseil procède au vote.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

13	Objet : Rapporteur :	Questions diverses Monsieur le Maire
-----------	-------------------------	---

- Qu'en est-il du devenir d'une des employées municipales ?
 - o Elle a eu un entretien avec la secrétaire de mairie avant la fin de son contrat. Elle n'a pas voulu prolonger son contrat d'un mois.
- Est-ce que la mairie va adhérer à la fondation du patrimoine ?
 - o C'est prévu lors d'un prochain conseil municipal.
- Est-il possible d'avoir une convocation nominative aux conseils municipaux ?
 - o Oui et non. Cela demande de créer un publipostage, ce qui créer une charge de travail supplémentaire aux secrétaires de mairie qui sont déjà en sous-effectif.
- Est-il possible de réduire l'éclairage des bourgs de Blaudeix et Parsac ?
 - o Oui, en adaptant les horaires d'éclairage et passer à des modes été/hiver.

Monsieur le Maire annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le jeudi 30 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire, à 21h03.

Secrétaire de séance
Alizée JUSTINIEN

Le Maire
Cédric FURET